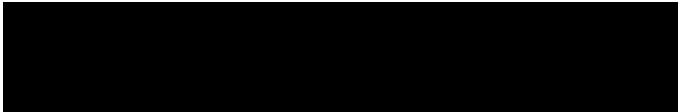




PAR COURRIEL

Québec, le 2 décembre 2025



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025-2026.291



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 11 novembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- « Obtenir la liste, ou le cas échéant les documents relatifs, des formations, congrès, ateliers ou séminaires suivis par des cadres et des fonctionnaires au cours des trois dernières années (incluant 2025).

J'aimerais obtenir si possible dans un document excel le nombre d'employés qui y ont participé, leur poste de la personne, le titre exact de la formation, une courte description, le nom de la compagnie qui l'a offerte, la date et le prix. » (*sic*).

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous communiquons, sous l'onglet 1, un document répondant au libellé de votre requête.

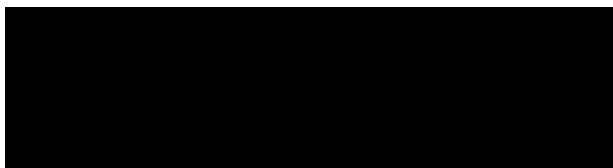
Nous désirons vous mentionner que le système de compilation des formations ne permet pas de saisir le titre de la personne ainsi qu'une description des formations. Ces données ne sont donc pas disponibles. La réponse inclut les employés, les cadres et les titulaires d'emplois supérieurs (TES) du MSSS assujetti à la Loi sur la fonction publique (LFP).

... 2

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur de l'accès à l'information et de la propriété intellectuelle



A handwritten signature in blue ink, appearing to be a stylized 'J' or 'S'.

Julien Sirois

p. j. 2